

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

4 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 4 mars 2024 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Absente :

Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3

Les membres présents forment le quorum. Madame Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante, agit à titre de présidente d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Onze (11) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 4 mars 2024

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 5 et 12 février 2024

4. CONSEIL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5,1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5,2 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 31 décembre 2023 et décision concernant les ventes pour non-paiement de taxes ;
- 5,3 Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 376 décrétant une dépense de 29 547 \$ pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau

- 5,4 Autorisant le paiement du décompte # 5 pour finaliser les travaux de remplacement de conduites sur la rue Mgr Ross à l'Entreprise d'Auteuil et Fils
- 5,5 Fixer les tarifs pour les employés qui vont travailler à l'élection partielle en mars prochain
- 5,6 Autorisation de paiement facture de Tétra Tech pour la réalisation de plans et devis estimation de coûts et suivi d'appel d'offres

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7,1 Suivi de dossier de l'aide financière de 75 000 \$ pour la réalisation de petits projets concernant les bâtiments municipaux (soumission pour fondation) et correction de l'acompte pour l'achat du bâtiment et résolution approuvant un emprunt temporaire pour les dépenses du projet en attendant l'aide financière
- 7,2 Résolution confirmant les travaux de voirie 2023 pour recevoir l'aide financière du MTQ

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8,1 Résolution informant la compagnie Matrec que la municipalité veut se prévaloir de l'ajout de l'année de l'option 2025 pour la collecte et le transport des matières résiduelles

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11,1 Suivi de dossier concernant les démarches pour la concession du Café du Havre, dépôt de projet pour l'embauche d'un(e) préposé(e) à l'accueil durant la saison estivale ou demande de subvention salariale pour deux employés au centre touristique cet été si personne pour la concession

12. AUTRES

13. VARIA

- a) Suivi de dossier Émilien Simard terrain du 101 route 132 Est

b) _____

c) _____

- 14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

2024-03-45

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du 4 mars 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2024-03-46 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.

ADOPTÉE

2024-03-47 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2024-03-48 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 FÉVRIER AU 4 MARS 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 6 février au 4 mars 2024, pour un montant 164 848,73 \$ numérotés consécutivement de 4230 à 4239 pour les chèques de paies et de 7185 à 7222 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2024-03-49 NOMINATION D'UN ADJUDICATAIRE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES ET DÉPÔT DE LA LISTE

**DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AU
31 DÉCEMBRE 2023**

Considérant que la directrice générale greffière-trésorière soumet au conseil municipal l'état indiquant toutes les personnes endettées envers la Municipalité pour approbation conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) au 31 décembre 2023 ;

Considérant que le Conseil approuve la liste telle que déposée et demande à la directrice générale greffière-trésorière de transmettre au bureau de la MRC de La Matanie, avant le 17 mars 2024, l'extrait pour vente des immeubles à défaut de paiement des taxes dues depuis trois ans ainsi que d'en transmettre une copie au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur notre territoire conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que sur une base annuelle, la MRC de La Matanie procède à la vente pour taxes des immeubles qui sont affectés de taxes foncières impayées, dont ceux situés sur le territoire de la Municipalité de Grosses-Roches ;

Considérant que dans le cadre de telle procédure de vente pour taxes, il s'avère nécessaire de nommer une personne afin d'agir comme adjudicataire au nom de la Municipalité et de l'autoriser au besoin à se porter acquéreur du ou des immeubles situé(s) sur son territoire ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches nomme Mme Linda Imbeault, directrice générale greffière-trésorière, adjudicataire au nom de la Municipalité de Grosses-Roches, et de l'autoriser, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, à se porter acquéreur du ou des immeubles situé(s) sur le territoire de la Municipalité à l'égard desquels aucune offre n'est faite à l'adjudicateur et/ou d'offrir un montant suffisant afin d'acquitter l'intégralité des sommes alors dues à titre de taxes impayées, en principal, intérêts, pénalités et frais.

QUE d'autoriser la MRC de La Matanie à vendre les immeubles pour défaut de paiement des taxes dues depuis trois ans en juin 2024.

ADOPTÉE

2024-03-50 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 376**
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 29 547 \$ ET UN EMPRUNT
DE 29 547 \$ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE
COMPTEURS D'EAU

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1, par les présentes :

- Donne avis de motion avec dispense de lecture qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 376 décrétant une dépense de 29 547 \$ et un emprunt de 29 547 \$ pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau.
- Dépose et présente le projet du règlement numéro 376 intitulé « Règlement numéro 376 décrétant une dépense de 29 547 \$ et un emprunt de 29 547 \$ pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau ».

**2024-03-51 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — LES
ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS — PAVAGE ET
RÉPARATION DE CONDUITES RUE MGR ROSS — DÉCOMPTE
5**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Les Entreprises D'Auteuil et Fils Facture # 12571 : 30 023,72 \$
Décompte # 5

QUE le montant de la dépense sera affecté à l'aide financière provenant de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

**2024-03-52 FIXER LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET
DE RÉFÉRENDUMS**

Considérant qu'il y aura des élections municipales le 17 mars prochain ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la rémunération payable lors d'élections et de référendums ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal fixe la rémunération selon le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux — Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. (chapitre E-2.2, a. 580).

Les montants prévus au règlement ont été indexés pour l'exercice financier de 2024 selon l'avis publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 23 décembre 2023, pages 886 et 887.

ADOPTÉE

**2024-03-53 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — TÉTRA TECH —
PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX —
FACTURE # 60853930**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- TÉTRA TECH facture # 60 853 930 : 3 843,62 \$
Plans et devis structure, mécanique électrique

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 362 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2024-03-54 *AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — PLOMBERIE GD GAUTHIER — PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX — FACTURE # 23780*

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Plomberie G&D Gauthier facture # 23 780 : 979,59 \$
Passer la caméra et la localisation de certains conduits et en faire rapport dans le garage existant

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 362 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2024-03-55 *AUTORISATION DE PRÊT TEMPORAIRE — PROJET BÂTIMENTS MUNICIPAUX PROGRAMME PRABAM*

Considérant que la municipalité doit pourvoir aux dépenses à venir pour l'acquisition d'un nouveau bâtiment pour l'entreposage des équipements de voirie et y prévoir le montage de la structure et les fondations ;

Considérant que l'aide financière accordée s'élève à 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) \$;

Considérant que la municipalité n'a pas les liquidités suffisantes pour supporter les dépenses reliées au projet en attendant l'aide financière ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise un prêt temporaire auprès de la Caisse Desjardins Entreprises au montant de 75 000 \$ en attendant le versement de l'aide financière.

QUE le prêt temporaire sera à un taux préférentiel + 0,50% (taux variable).

QUE madame Paquerette Coulombe, mairesse suppléante, et madame Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisées à signer tous les documents pour ladite transaction.

ADOPTÉE

2024-03-56 *RÉSOLUTION APPROUVANT L'AJUSTEMENT DE L'ACOMPTE POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR L'ENTREPOSAGE DES ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE*

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Conseil municipal autorise, le paiement de 500,00 \$ pour l'ajustement de l'acompte pour l'acquisition d'un bâtiment style Entrepôt en forme d'arche modèle A20x13 de la Compagnie Bâtiments future Steel ayant sa place d'affaires en Ontario pour un total de 6 000 \$ et qu'une somme de 18 000 \$ sera versée à la livraison.

QUE la dépense sera affectée à l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE

2024-03-57 RÉSOLUTION ACCEPTANT LA SOUMISSION DE LA COMPAGNIE SAMPHI POUR LES FONDATIONS DU NOUVEAU BÂTIMENT DE VOIRIE

Considérant que le nouveau bâtiment de voirie doit être installé sur des fondations ;

Considérant que la compagnie Samphi de Les Méchins a déposé une soumission ;

Considérant que le prix convient aux membres du conseil municipal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la compagnie SAMPHI de Les Méchins d'une somme de 26 485,64 \$ incluant les taxes pour la réalisation des travaux suivants :

- Faire la préparation du terrain
- Excavation
- Fondation de 24 pouces de haut, 20 pieds par 30 pieds de carré de plancher de 6 pouces d'épaisseur, avec 2 pouces d'isolant
- Drain de plancher
- Drain français 4 pouces
- Faire la finition du terrain

QUE la dépense sera affectée à l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE

2024-03-58 RÉSOLUTION ACCEPTANT LA SOUMISSION DES ENTREPRISES J.P.V. OUELLET INC. POUR L'ACHAT D'UNE PORTE DE GARAGE POUR LE NOUVEAU BÂTIMENT

Considérant que Les Entreprises J.P.V. Ouellet Inc. la compagnie a déposé une soumission ;

Considérant que le prix convient aux membres du conseil municipal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Les Entreprises J.P.V Ouellet Inc. d'une somme de 4 766,86 \$ incluant les taxes pour l'achat suivant :

- 1 porte de garage Garex commerciale robuste blanche 10 x 9
- 1 moteur lift master 9500
- Installation porte et moteur
- Déplacement

QUE la dépense sera affectée à l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE

2024-03-59 RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 83 271 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2024-03-60 COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — AJOUT DE L'ANNÉE D'OPTION 2025

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches a conclu un contrat avec Bouffard sanitaire inc., maintenant Matrec, pour la collecte et le transport des matières résiduelles durant la période du 20 mars 2021 au 31 décembre 2024 ;

Considérant qu'au devis et à l'addenda numéro 2, la Municipalité peut se prévaloir d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2025, pour le service de collecte et transport des matières résiduelles ;

Considérant que pour se prévaloir de cette option de prolongation d'une année supplémentaire, la Municipalité doit informer l'entrepreneur au moins six (6) mois avant la fin du contrat prévue au 31 décembre 2024 ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que la Municipalité de Grosses-Roches confirme à Matrec qu'elle désire se prévaloir de l'année d'option supplémentaire se terminant au 31 décembre 2025 pour la collecte et le transport des matières résiduelles, et ce, selon les modalités du contrat, au montant de 36 726,66 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.

ADOPTÉE

2024-03-61 DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE POUR DEUX (2) EMPLOYÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la directrice générale et greffière-trésorière à préparer et déposer auprès d'Emploi Québec une demande d'aide financière pour un projet de subvention salariale.

QUE le projet sera de 15 semaines en raison de 35 heures/semaine pour 2 participant. e. s, les tâches seront l'accueil, la surveillance, l'entretien et l'organisation d'activités au centre touristique durant la saison estivale.

La rémunération selon le taux du salaire minimum.

QUE le Conseil autorise madame Linda Imbeault, directrice générale greffière-trésorière, à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation du projet pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches et la mandate pour faire le suivi et encadrer l'employé.

ADOPTÉE

13. VARIA

a) Suivi de dossier de M. Émilien Simard terrain du 101 route 132 Est
La directrice générale est priée de demande à Madame Valérie Charest, directrice du service d'urbanisme de la MRC de communiquer avec M. Simard afin de voir s'il a l'intention de régulariser la situation de son terrain en déposant un PPCMOI.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2024-03-62 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

DE lever la présente assemblée, il était 20h06.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse suppléante
Pâquerette Coulombe

La directrice générale greffière-trésorière

Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Pâquerette Coulombe, présidente d'assemblée et mairesse suppléante de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 4 mars 2024, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante Date